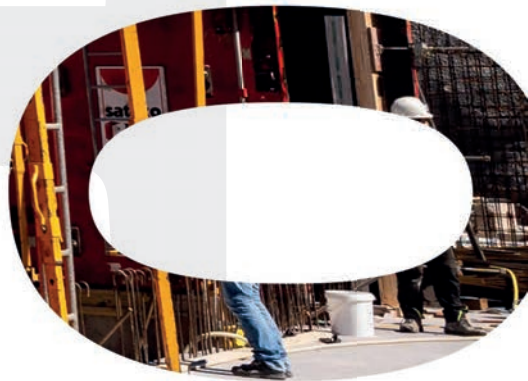
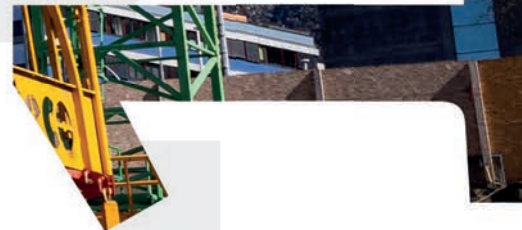


||| Rapport d'activité





Sommaire

Message du Président	03 - 04
Rapport du Directeur	05 - 07
Reflets conjoncturels	08 - 15
Lobbying	16 - 23
Politique patronale	24 - 29
Formation professionnelle	30
Caisses sociales	31 - 32
Prestations aux membres	33
Finances	34 - 35
AVE-Carte de visite	36 - 39
Comptes	40 - 41
Rapport des vérificateurs	42

100 ans d'existence, entre fierté et humilité



L'Association valaisanne des entrepreneurs célèbre en 2019 un siècle d'existence. Un privilège que nous savourons à sa juste valeur, conscients de l'ampleur du chemin parcouru.

L'histoire de l'AVE, comme celle de la construction en général, est composée de luttes, de défaites, de victoires et de rebondissements. Elle n'a jamais, comme le révèle l'ouvrage «histoire en chantier(s)» rédigé par Delphine Debons, rimé avec simplicité. Sans doute est-ce pour cela qu'elle est si riche en enseignements.

Nous pouvons être fiers, mais nous devons rester humbles également. Car les cent ans de l'AVE ne sont qu'un épisode dans la longue et fabuleuse histoire des bâtisseurs.

Les Chinois ont érigé une muraille si grande qu'on la voit depuis la lune. Plus de 300'000 soldats et 500'000 paysans se sont attelés chaque année à sa construction. Les Romains ont bâti des milliers de kilomètres de routes et d'aqueducs. Les Egyptiens ont élevé de gigantesques pyramides. Pas moins de 2,3 millions de blocs de pierres ont dû être taillés et acheminés sur le seul site de Khéops par quelque 100'000 ouvriers mobilisés à cet effet durant 20 ans. Les estimations des scientifiques indiquent qu'il fallait un mois à une équipe de maçons pour installer un seul de ces blocs !

Plus proche de nous, à la fin du 19^e siècle, la construction du premier tunnel ferroviaire du Gothard a duré 9 ans. 4000 ouvriers en ont percé les 15 kilomètres. 125 ans plus tard, le tunnel de base du Lötschberg, long de 35 kilomètres, a été mis en service après 8 années de travaux exécutés par... 2000 ouvriers.

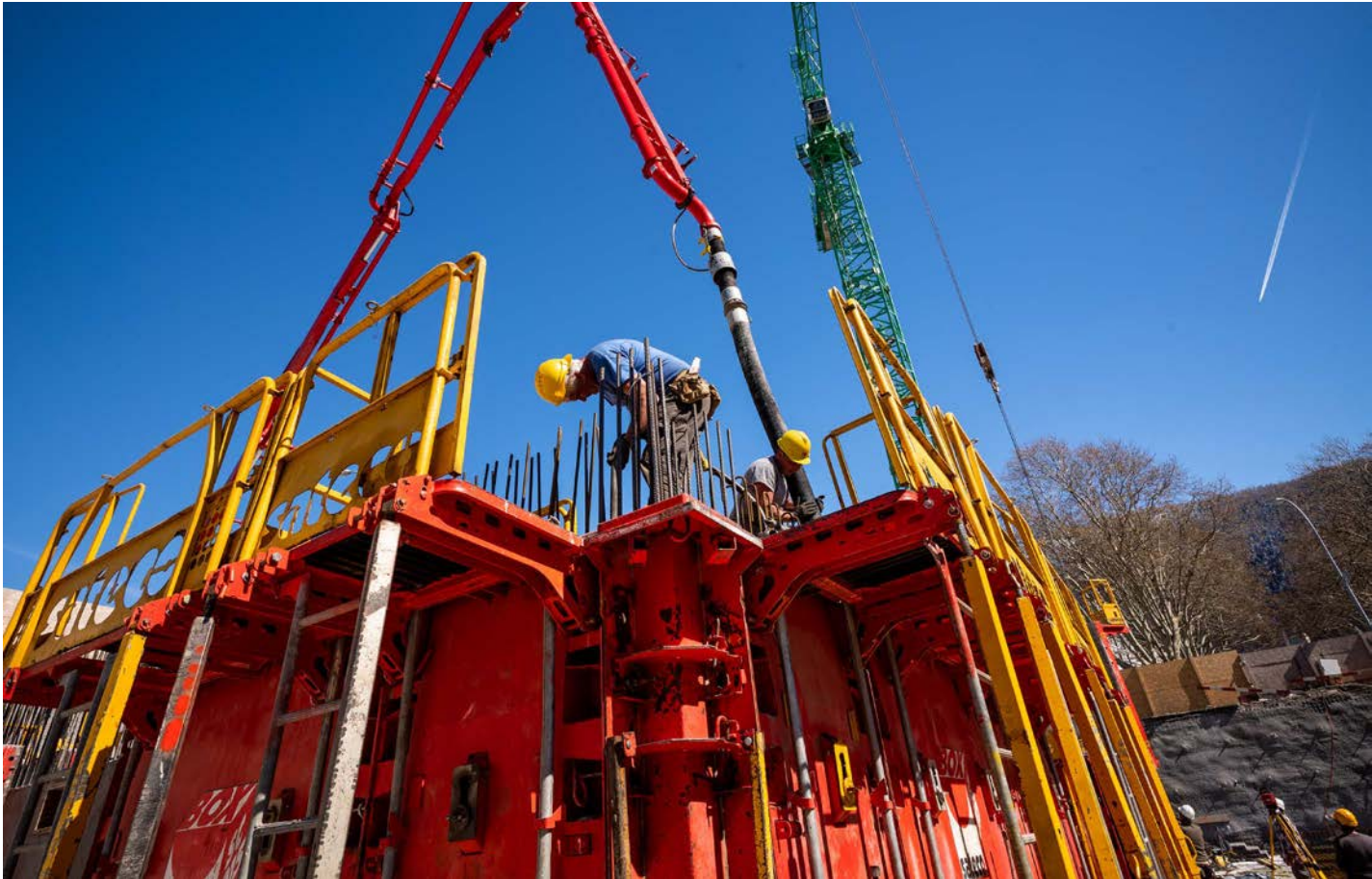
Que d'efforts et de sacrifices pour façonner le monde !

L'industrialisation et la mécanisation ont permis de construire bien plus vite avec toujours moins de main-d'œuvre. Au fil du temps, les machines ont eu tendance à remplacer l'Homme. Les métiers se sont transformés et cela continue aujourd'hui.

La robotisation se développe à grande vitesse. Présenté l'an dernier, le robot-maçon Hadrian (en référence d'ailleurs au célèbre mur défensif romain) est capable de déterminer l'emplacement de chaque brique à poser après avoir consulté les plans en 3D de sa prochaine création. Doté d'un bras télescopique, l'engin n'a que très rarement besoin de se déplacer pour empiler jusqu'à 1000 briques par heure de jour comme de nuit, ce qui lui permet de bâtir une nouvelle maison tous les deux jours, soit près de 150 logements par an.

Ce type d'invention ouvre le champ de multiples possibles et pose inévitablement une série de questions: Quelle sera la place que prendront les machines ? Quelle sera celle de l'Homme ?

Je ne peux apporter de réponses précises à ces interrogations. Ce qui est certain en revanche, c'est le fait que nos métiers devront se réinventer afin de relever les défis technologiques qui s'imposent. La formation doit, elle aussi, s'adapter pour préparer nos jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies.



A l'heure où les entreprises peinent à recruter suffisamment d'ouvriers qualifiés, la digitalisation et la robotisation peuvent offrir de prometteuses opportunités. Souhaitons qu'en devenant plus « technologiques », nos métiers seront plus attractifs pour les jeunes, mais plus particulièrement pour le 50% de la force de travail qui échappe au secteur de la construction: les femmes. En effet, la digitalisation signifiera sans doute diminution de la pénibilité. Ainsi, je souhaite que l'augmentation de la main-d'œuvre féminine qui se dessine déjà dans les métiers du bois, de l'électricité et dans la peinture, s'étende davantage au secteur principal de la construction. La problématique du temps partiel, très souvent

sollicité par les femmes, et de plus en plus par les hommes, reste toutefois un frein conséquent car difficile, voire impossible, à mettre en œuvre au sein des équipes sur les chantiers.

Quelle que soit l'évolution des techniques et des technologies, l'être humain construira toujours. L'histoire le prouve: son audace et son ingéniosité sont sans limite. Et quels que soient les défis qui nous attendent, les entrepreneurs et les entrepreneures valaisans auront toujours besoin de l'AVE pour défendre leurs intérêts.

Poursuivons donc nos efforts afin de promouvoir nos métiers, continuons à

développer l'Association. Grâce à cela, nos entreprises seront parées pour bâtir le Valais des cent prochaines années... au moins !

Alain Métrailler
Président

Personne ne nous fera capituler, soyez-en certains !

L'an dernier, j'assénais un «soyez certains, nous ne lâcherons rien» et effectuais un réquisitoire contre l'inertie et la toute-puissance du cinquième pouvoir, l'administration.

Mes interventions, écrites et orales, suscitèrent des réactions... Les esprits chagrins ou cyniques auraient pu lancer une pique acerbe: «Tiens, le pilier monolithique peut encore se mouvoir et s'émouvoir...»

Piqués au vif par cette description peu glorieuse - démontrant que, d'une part, l'action politique du gouvernement, souvent pertinente, pouvait demeurer dans les limbes des bureaux étatiques, réfrénée par les chaînes et les verrous de l'administration et que, d'autre part, les rapports de force s'étaient inversés, car les serviteurs de l'Etat devenaient en fait les maîtres, décidant ou non des actions à entreprendre - drapés dans leur dignité à l'instar du grand César subissant les assauts mortifères des conjurés, des membres du gouvernement révoquèrent in extenso ces attaques, les jugeant infondées, vipérines, sources de mésentente et donc entraves à un partenariat constructif.

Passée la réaction émotionnelle, ils analysèrent les dossiers dénoncés avec recul et froideur, soit en hommes d'État, et ne purent que conclure que les traits vifs décochés étaient hélas justifiés. Ainsi, bon nombre de dossiers, de problématiques, furent très rapidement réactivés à notre plus grande satisfaction; des ordres de



mission furent signés et une volonté manifeste d'agir et de concrétiser se fit jour dès l'été 2018.

Forts de notre expérience et sachant qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud, la «veille» longuement évoquée dans notre dernier rapport de gestion acquiert toute sa signification. En effet, tel le champion de ski qui veut tailler la meilleure courbe, l'intention est une chose mais seules la répétition, la constance des entraînements, permettent d'atteindre des résultats et surtout de corriger ou de déconnecter les vieux réflexes inscrits dans la mémoire physique et psychique des individus.

Cependant, malgré notre défiance, sachons rendre à César ce qui est à César.

Transparence, clarté des échanges, coordination... tels pourraient être les maîtres-mots pour le millésime de notre centième anniversaire.

En effet, les contacts ont été réguliers avec le gouvernement et plus soutenus avec certains chefs de service. Des coordinations au sommet - pour atteindre le même degré d'information et éviter que les propos tenus ne se déforment lors de la transmission à des tiers - permirent de dégager des volontés communes, des positions unifiées, voire des actions à mener à court, moyen et long termes.

Ces échanges de points de vue débouchèrent immédiatement sur des actions concrètes, même si des résultats effectifs sur le terrain tardent encore à venir.

En effet, plus les contacts sont réguliers, plus les interlocuteurs connaissent la psychologie de leurs partenaires, et de ce fait mieux les comprennent, plus les discussions sont fructueuses et directes. Toutefois, Rome ne s'est pas faite en un jour et il est évident que tous les sujets que nous défendons depuis de nombreuses années ne pourront et n'auraient pu aboutir en une seule année.

Ainsi, marchés publics, lutte contre le chômage hivernal, étalement des travaux, mobilité, budget de l'État etc. sont autant de dossiers qui se sont accélérés avec, en ligne de mire, des solutions à mettre en œuvre. L'année 2018 fut donc une renaissance avec notre partenaire le plus important, l'État du Valais.

La conclusion est hélas inverse pour ce qui est de nos relations avec la faïtière SSE. Confinée dans son centre névralgique, cette dernière a rompu le fédéralisme pourtant inscrit dans sa charte fondatrice, ses statuts. Assemblée des délégués, régions, sections, conférence des présidents, conférence des directeurs... tous ces organes sont occultés ou utilisés pour appliquer la volonté d'un cercle restreint de personnes qui ne détiennent pas l'expérience et la réalité du terrain.

« La confiance vient d'en bas » citait l'abbé Sieyès, figure emblématique de la révolution française... et c'est tellement vrai ! C'est également en confrontant les idées, en prenant le pouls de la base que sont les comités des sections, les permanents toujours à l'écoute des entrepreneurs, en pratiquant l'empirisme plutôt que le dogmatisme, que l'on défend LA cause, l'unique et noble cause.

Si l'AVE, forte de son indépendance, de sa structure et de son autonomie, peut paraître éloignée de Zurich, elle n'a eu de cesse de rechercher le dialogue.

« Seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient. » Sénèque

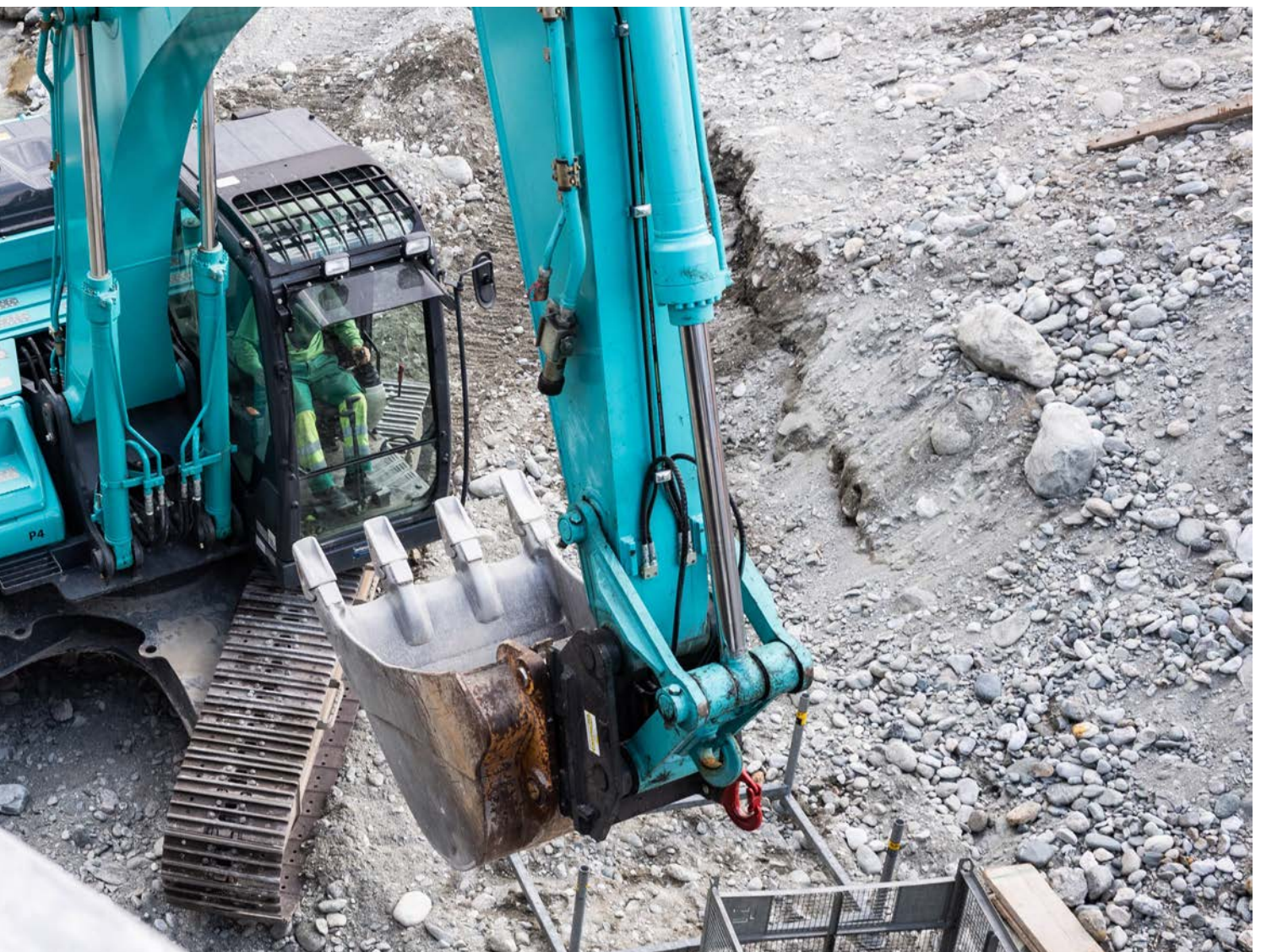


Mais sans malheureusement obtenir l'écoute essentielle à toute compréhension. Ainsi, badge, taux de régie, permis machiniste, négociations, convention nationale, communication globale, délégation de compétences pour la perception des cotisations AVS, assurance-maladie... sont autant de fronts où nous sommes éloignés, respectivement totalement opposés.

La lassitude tout comme la prostration face à notre Centrale gagnent nos rangs et ceux d'autres sections. Nous caressons l'espoir qu'elle réalise que nous défendrons encore et toujours nos valeurs, nos idéaux, et les visions qui ont fait la force de notre branche en Valais depuis 100 ans désormais.

Alerte, combative, courageuse, force de proposition, rebelle parfois, c'est ainsi que l'AVE est reconnue dans le canton et au-delà. Et pour paraphraser notre discours de l'année dernière, **soyez-en certains, personne ne nous fera capituler !**

Serge Métrailler
Directeur



Contexte mondial et européen

Croissance mondiale plombée par la baisse européenne

L'organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) est pessimiste et le fait savoir.

Pour l'agence onusienne, qui publiait début mars 2019 son rapport trimestriel, l'économie globale «ralentit» en ce début 2019 et «des risques majeurs» de persistance de la tendance se profilent, notamment en raison «d'un fléchissement de l'économie européenne plus fort que prévu»

En fait, les projections économiques se révèlent plus faibles qu'attendu – et précédemment communiqué - dans tous les pays du G20. Les raisons invoquées sont des signaux de faiblesse émanant de la Chine et une économie européenne en berne, le tout combiné à une baisse des échanges et de la productivité globale ainsi qu'à une incertitude politique élevée nuisant aux marchés financiers. Les objectifs de croissance forte et durable seraient ainsi impactés à moyen terme au niveau mondial.

Revoyant fortement ses projections, l'OCDE prévoit une croissance globale de 3,3 % en 2019 et de 3,4 % en 2020, alors qu'elle cumulait à 3,6 % en 2018 et 3,7 % en 2017. Les baisses les plus significatives par rapport aux projections de novembre 2018 concernent la zone euro, en particulier l'Allemagne, l'Italie, le Royaume Uni, le Canada et la Turquie.

Les raisons principales de cette baisse globale des projections se trouveraient, selon l'organisation, dans le ralentissement des économies chinoise et européenne, sans oublier l'affaiblissement de la croissance du commerce mondial.

De nouveaux et plus marqués ralentissements dans l'une des grandes régions économiques mondiales pourrait faire dérailler l'activité au niveau global. Il est du devoir des gouvernements, selon plusieurs analystes, d'intensifier le dialogue multilatéral pour limiter les risques et de coordonner les actions politiques afin d'éviter d'autres ralentissements. En effet, les décisions politiques ont un impact direct et durable sur l'économie mondiale, comme le rappelait le Fonds monétaire international (FMI) qui, revoyant lui aussi à la baisse ses prévisions, et ce pour la deuxième fois en quelques mois, a pris acte avec une once d'espoir d'une trêve commerciale annoncée le 1er décembre par le président Donald Trump et son homologue chinois Xi Jinping. L'organisation relevait toutefois

que les velléités protectionnistes de ces deux puissances ne sont pas restées sans effet sur le volume des échanges de biens et services à travers le monde dont la hausse, qui était de 5,3 % en 2017, est tombée à 4 % l'an passé. Le FMI prévoit une hausse inchangée de 4 % en 2019 et 2020.

Pour la zone euro, l'OCDE se montre encore moins optimiste avec une projection de croissance de 1% en 2019 et 1,2 % en 2020 contre 1,8 % en 2018. Et dans cette zone, l'Italie, passant d'une croissance à 0,8 % à un fléchissement de -0,2 %, subit la plus forte baisse, suivie de l'Allemagne, en baisse de -0,7 point à 0,7 %, et de la France enregistrant -0,2 point à 1,3 %. L'économie allemande pâtit actuellement d'une faible production industrielle dans son important secteur automobile en raison de l'introduction de nouvelles normes environnementales. Elle souffre aussi d'un ralentissement de la demande. Les incertitudes liées au Brexit et à ses effets sur l'économie du Royaume Uni sont également des sources d'instabilité pour toute la zone euro.

Interim Economic Outlook projections

	2018	2019	2020
World	3.6	3.3 ↓	3.4 ↓
Australia	2.9	2.7 ↓	2.5 ↓
Canada	1.8	1.5 ↓	2.0 ↑
Euro area	1.8	1.0 ↓	1.2 ↓
Germany	1.4	0.7 ↓	1.1 ↓
France	1.5	1.3 ↓	1.3 ↓
Italy	0.8	-0.2 ↓	0.5 ↓
Japan	0.7	0.8 ↓	0.7 =
Korea	2.7	2.6 ↓	2.6 ↓
United Kingdom	1.4	0.8 ↓	0.9 ↓
United States	2.9	2.6 ↓	2.2 ↓

source : OECD Interim Economic Outlook projections



Contexte suisse

Ralentissement du commerce extérieur et des investissements

En Suisse également, les prévisions sont revues à la baisse. Ainsi, par exemple, le groupe d'experts de la Confédération, eu égard à la situation globale des marchés internationaux et de l'économie mondiale, table sur une croissance de 1,1 % au lieu de 1,5 %. En revanche, une leur d'espoir est permise pour 2020, avec une croissance qui devrait rebondir et afficher 1,7 %.

Le deuxième semestre 2018 a vu une conjoncture suisse se ralentir nettement, en écho aux soubresauts mondiaux. En effet, la perte de dynamisme de l'économie mondiale et du commerce international a freiné le commerce extérieur suisse. Et, d'autre part, la demande intérieure n'a pas livré d'impulsions à la croissance. Les investissements en particulier se sont fortement affaiblis. 2019 ne pourrait gagner en vigueur que progressivement, tenant compte également du fait que les perspectives se sont considérablement assombries en Europe notamment, et les prévisions de croissance pour l'Allemagne, principal partenaire commercial de la Suisse, ont été nettement revues à la baisse.

Par ricochet et en raison de la persistance de grandes incertitudes, les entreprises établies en Suisse investissent avec retenue. Cette tendance devrait se poursuivre encore pendant





les prochains trimestres. Les investissements dans la construction devraient eux aussi connaître une faible croissance: le taux de logements vacants augmente et les prix de l'immobilier affichent une tendance à la baisse.

Le ralentissement conjoncturel se fait aussi sentir sur le marché du travail. Certes, le chômage devrait être d'à peine 2,4 % en moyenne annuelle pour 2019, mais la croissance de l'emploi s'affaiblit et les salaires n'augmentent guère. Par conséquent, la consommation privée connaît une évolution inférieure à la moyenne, bien que la baisse de l'inflation (renchérissement annuel prévu en 2019: 0,4 %) soutienne le pouvoir d'achat réel des ménages.

Les experts tablent sur une normalisation en 2020, avec une économie mondiale en légère reprise. Evidemment, sous les conditions que le différend commercial à l'échelle internationale ne s'envenime pas et que les inconnues plombant l'économie européenne puissent se résoudre. De plus, les incertitudes pesant toujours sur les relations entre la Suisse et l'Union Européenne, notamment en lien avec l'accord-cadre et la réforme de l'imposition des entreprises, présentent un risque non négligeable pour l'économie de notre pays. Une détérioration sensible des relations avec l'UE pourrait avoir des conséquences sur l'activité d'investissement des entreprises.

Quelques prévisions pour l'économie suisse

comparaison des prévisions de mars 19 et décembre 18
variation en % par rapport à l'année précédente, taux

prévisions pour :	2019		2020	
	mars 19	déc. 18	mars 19	déc. 18
date des prévisions :				
PIB	1.1%	1.5%	1.7%	1.7%
Dépenses de consommation:				
Consommation privée et ISBLSM	1.1%	1.1%	1.4%	1.5%
Etat	0.8%	0.7%	0.8%	0.7%
Investissements dans la construction	0.6%	1.3%	0.9%	0.9%
Investissements en biens d'équipement	0.8%	3.0%	2.8%	3.0%
Exportations	2.5%	3.1%	3.2%	3.5%
Importations	2.4%	3.2%	3.3%	3.7%
Emploi (en équivalents plein-temps)	0.7%	0.8%	0.8%	0.9%
Taux de chômage	2.4%	2.4%	2.6%	2.5%
Indice suisse des prix à la consommation	0.4%	0.5%	0.6%	0.7%

source : groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles

En Valais et dans le secteur principal de la construction

Entre indicateurs plutôt positifs, chômage en forte baisse et projets d'investissements publics avérés, le Valais peut encore se réjouir, tout en gardant un œil sur les prémices de nouvelles tendances à la baisse.

L'institut d'économie appliquée de l'Université de Lausanne a récemment placé l'économie valaisanne au centre de l'attention: dans son analyse de l'indice conjoncturel romand au 1er trimestre 2019, le Valais apparaît comme le canton romand enregistrant la plus forte hausse, soit un bond de 1,5 point. Aux côtés de l'indice neuchâtelois, également légèrement à la hausse, l'indice valaisan empêche carrément un recul plus marqué de l'indice romand, ce dernier perdant tout de même 0,5 point sur la même période. Ce bon résultat, couplé à un recul historique du chômage – à titre d'exemple, notre canton a connu en février 2019 la plus forte baisse du taux de chômage de Suisse, ce dernier passant de 4,1 à 3,5 % - pourrait laisser envisager une conjoncture souriante.

Forte demande pour la construction de logements

Or, les premiers signes d'inquiétude pouvant potentiellement impacter la branche de la construction commencent à se faire sentir. Ainsi, les indices de l'immobilier cantonal pointent tous une situation marquée par l'abondance, voire la surabondance de logements vacants,

avec un taux cantonal avoisinant les 2,4 % équivalant à environ 6000 logements, soit le niveau le plus élevé de ces vingt dernières années, tandis que la moyenne suisse se situe à 1,4%. Emblématiques d'une situation désormais largement commentée, les villes de plaine affichent pour la plupart des taux en hausse depuis 2017.

Globalement, le Valais, terre de propriétaires, connaît toujours une forte demande pour les logements en propriété. Ces dernières années, les conditions avantageuses des taux d'intérêt et la forte croissance démographique ont propulsé le niveau des prix immobiliers dans le canton à des degrés encore jamais atteints. Depuis quelque temps, cependant, les signes d'une saturation de la demande pour les logements en

propriété se manifestent, confirmant une tendance qui se poursuit depuis plusieurs trimestres. Par exemple, les maisons occupées par leur propriétaire (appartements en PPE et maisons individuelles) affichent actuellement sur le marché des prix inférieurs de 0,7 % à ceux d'il y a six mois. Le marché réagit donc naturellement à une offre excédentaire de logements dans le canton. Par ailleurs, la tendance à la croissance démographique semble également subir quelques inflexions. Ainsi, l'immigration en provenance de l'étranger représentait en automne 2018 seulement un quart du taux de celui de l'année précédente. Cependant, il serait encore permis de croire que la bonne conjoncture cantonale pourrait continuer de soutenir la demande.

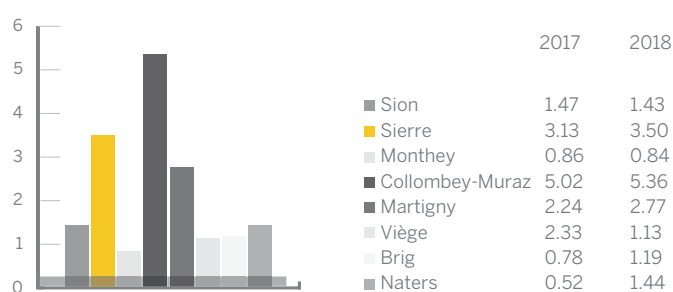


Souplesse financière et investissements publics prévus en hausse

Côté investissements publics, il est frappant de constater que sur onze priorités mentionnées par le Ministre des Finances lors de la traditionnelle conférence de presse automnale de présentation du budget 2019, trois, voire quatre, concernent directement le secteur de la construction. Le Gouvernement a décidé et annoncé s'être «attelé à allouer les ressources disponibles de manière ciblée» tout en mettant l'accent de façon «stratégique» sur les routes cantonales (CHF 147 millions, en augmentation de 41 millions par rapport au projet de budget 2018), le soutien aux programmes de promotion énergétique (CHF 25 millions), la 3^{ème} correction du Rhône (CHF 52 millions, en augmentation de CHF 4 millions) ainsi que les attributions aux fonds de financements spéciaux (CHF 50 millions en faveur du fonds FIGI). Le tout dans l'espoir que «l'activité d'investissement générée par l'Etat du Valais en 2019 s'approche de certains records historiques».

Il s'agit maintenant de voir ces bonnes intentions se concrétiser réellement par un processus de mises en soumission puis d'adjudications coordonné et, si possible, tenant compte des principes d'étalement des travaux permettant de lisser la fameuse courbe, trop verticale au goût de certains fonctionnaires fédéraux, reflétant le phénomène du chômage saisonnier prétendument caractéristique de notre canton. Cette thématique fait l'objet d'un dialogue constant avec l'ingénieur cantonal afin

Taux de logements vacants au 1^{er} juin 2018



source: Office fédéral de la statistique

que ce dernier, en tant que l'un des principaux responsables des grands travaux initiés par les pouvoirs publics, puisse saisir l'importance d'une politique cohérente, de la planification à la réalisation, tant pour les entreprises que pour les maîtres d'œuvre.

Force est cependant de se réjouir de la volonté de l'Etat du Valais de ne freiner ni ses investissements ni l'alimentation de fonds spécifiques destinés à financer par exemple l'entier de l'entretien des bâtiments propriétés du canton. Ce fameux fonds FIGI, en faveur duquel l'économie de la construction s'est largement exprimée, permettra plus de souplesse et de réactivité dans un domaine jusqu'alors par trop contraint par de multiples règles liées à une planification budgétaire annuelle.

L'Etat, en tant que propriétaire d'immeubles, pourra désormais largement investir dans la rénovation et l'entretien d'un patrimoine qui a tant pâti d'années d'attentisme. De même, cette nouvelle philosophie pourra soutenir efficacement le lancement - et l'aboutissement ! - de projets aussi ambitieux qu'un nouveau collège cantonal, de nouveaux établissements pénitentiaires ou d'autres aussi nécessaires qu'urgents.

Du côté des communes, les signaux sont également positifs. Leur santé financière est toujours appréciable et de nombreux projets sont en cours. Reste qu'une tendance à la réduction des investissements - dictée parfois comme indiqué par nombre d'exécutifs par une incertitude liée à la réforme de la fiscalité des entreprises et aux éventuelles pertes liées - est perceptible, même si la capacité communale en la matière reste intacte. Nul doute que les efforts réalisés par le Ministre des Finances pour traire de la nécessaire réforme de la fiscalité des entreprises le compromis qui permette à la fois de stimuler l'économie, tout en sauvegardant les intérêts exprimés par des communes foncièrement inquiètes, rassurent au-delà des cercles les plus restreints et contribuent à débloquent quelques situations.... A défaut, et comme il est de tradition, nous ne manquerons pas de rappeler aux communes et aux villes de notre canton leur rôle de «régulateur de la conjoncture économique cantonale».

Encore une fois, de tels volumes de travail, si répartis de façon coordonnée afin d'éviter les pics durant l'été, pourraient jouer un rôle considérable dans le lissage dans le temps des travaux que nous appelons depuis de très nombreuses années de nos vœux.

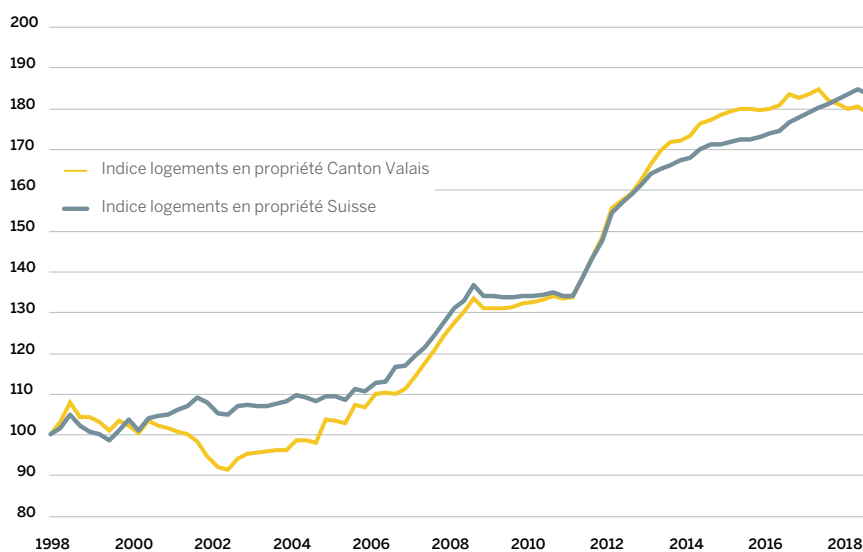
Bases saines et fluctuations mineures

Dans ce contexte plutôt favorable, notre branche confirme son rôle d'important acteur de l'économie cantonale. Enregistrant une légère hausse de l'ordre

de 1,272 %, la masse salariale s'est fixée à plus de CHF 572 millions. Ne sont pas pris en compte dans la statistique les indépendants, soumis à la CAFIB depuis 2013 seulement, et les travailleurs temporaires qui n'ont jamais figuré dans la base historique.

Notre chiffre d'affaires s'inscrit donc à plus de 1,4 milliard de francs pour près de 8'600 places de travail. Notre secteur représente dès lors à lui seul environ 7 % du Produit intérieur brut cantonal (PIB).

Indice des prix des logements en propriété



source: indicateur immobilier BCVs - 3^{ème} trimestre 2018

L'année dernière, l'humeur était à la modération à l'heure de tracer les perspectives et considérations pour l'année à venir. Ces impressions furent, si ce n'est complètement démenties, plutôt adoucies lorsqu'il s'est agi de considérer l'exercice 2018 dans son ensemble, comme on vient de le voir.

Prudence à moyen terme

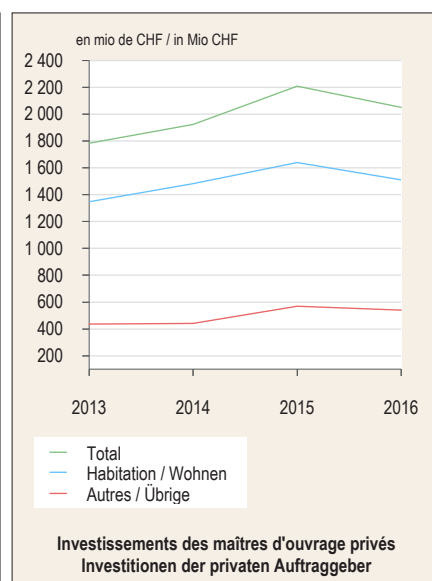
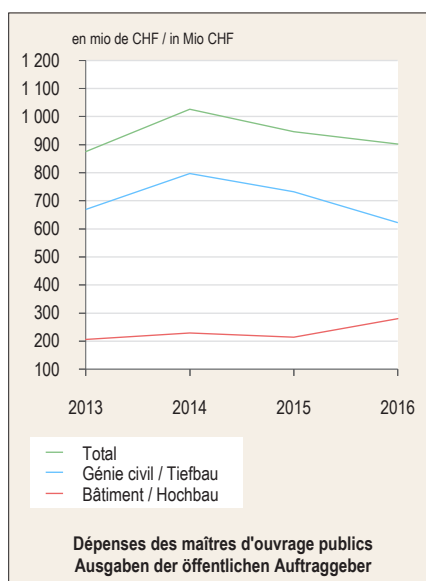
La prudence reste cependant de mise, les signaux de fléchissement au niveau national et les indications d'inquiétudes livrées par la Banque cantonale du Valais ne pouvant complètement être assourdis par certains espoirs conjoncturels.

Ainsi, les mandataires de la construction ont vu leur masse salariale chuter de près de 1 % à CHF 198 millions en 2018, ce qui laisse augurer - tenant compte du fait que les architectes et ingénieurs par leur action déployée en «début de chaîne» sont considérés comme donnant le pouls du secteur - une prochaine baisse de volume de travail pour nos entreprises.

Reste que de nombreuses réformes en cours, dont celle de la fiscalité des entreprises dont les maîtres mots sont stimulation de l'innovation, soutien aux PME – qui, si l'on considère celles affichant un chiffre d'affaires inférieur à CHF 300'000 représentent près de 98 % du total des entreprises établies en Valais – et compétitivité cantonale renforcée, seront bénéfiques à tout le tissu économique valaisan et donc, a fortiori, à la branche de la construction.



Dépenses dans la construction selon le genre et la catégorie



source: BCVs - Le Valais en chiffres 2018

Marchés publics

Deux fronts ont été menés conjointement par l'AVE sur ce dossier toujours aussi brûlant.

Le premier fut celui de la **réforme fédérale** qui s'est terminée fin avril. Cette dernière ayant pour ambition d'unifier les dispositions fédérales et intercantionales, il était donc impératif d'analyser les projets, les amender et, surtout, de sensibiliser les parlementaires pour que la partition fédérale soit conforme aux intérêts de l'économie cantonale respectivement locale. Exercice réussi puisque l'AVE a été active et proactive dans les différents Gremiums économiques. Elle a pu mettre en exergue des problématiques et démontrer leur pertinence.

C'est ainsi que la première commission du National, suivie par son Plénum, a arrêté des éléments fondamentaux, notamment le lieu d'exécution - déterminant pour les conditions relatives à la protection des travailleurs, la notion d'offre la plus avantageuse et non d'économiquement la plus avantageuse - permettant de décoreller un peu plus la prépondérance du prix, et l'introduction de la double enveloppe concourant également à éviter des sous-enchères. S'en est dégagé un changement de paradigme salvateur, axé sur la qualité, la durabilité, le développement durable.

Deux notions demeurent des spectres menaçants pour la sécurité du droit :

Premièrement, la compétence donnée à l'administration fédérale de consulter les documents ayant conduit à la détermination du prix et, finalement, d'exiger un remboursement si elle estime ce dernier trop élevé [le contraire ne conduisant à aucune indemnisation (sic !)], est toujours inscrite dans la loi, ce qui est totalement inacceptable. Cette disposition génère une insécurité tant pour l'entreprise que pour ses partenaires. En effet, la liberté contractuelle et le fait que les dispositions écrites lient les prix ne sauraient admettre ultérieurement qu'une administration puisse contrôler la détermination de la rémunération et décider unilatéralement de son bon ou mauvais droit.

A l'heure de la rédaction de ce rapport et malgré un engagement conséquent, il n'a pas été possible de convaincre. Nul doute que l'implication de l'administration des finances dans cet article est constante et conséquente.

Deuxièmement, c'est la compétence laissée au maître d'ouvrage de signer le contrat alors qu'un recours est pendant et que l'effet suspensif est octroyé qui est préoccupante. Elle est consentie pour les marchés inférieurs aux limites internationales, en d'autres termes l'immense majorité de notre chiffre d'affaires. Cet article annihile complètement l'intérêt d'un recours car, en cas de bon droit, le recourant n'aura ni le marché ni une indemnisation complète.

Le second front fut la **réforme cantonale** exigée par le Parlement sous l'égide de l'AVE.

La commission extra-parlementaire sur les marchés publics, nommée par le Conseil d'Etat, a arrêté les points jugés fondamentaux pour réformer, corriger et adapter la législation dans l'intérêt de tous les partenaires, du maître de l'ouvrage, direction des travaux, jusqu'à l'entrepreneur. Des moyens en vue d'utiliser au mieux le pouvoir d'appréciation, de défendre les entreprises structurées, de préserver la qualité et la durabilité de l'ouvrage et finalement d'assurer un partenariat basé sur des relations contractuelles sereines et harmonieuses seules à même de générer un résultat auquel tous aspirent, ont été étudiés, débattus et reconnus. Un rapport a été établi et signé par la commission à l'attention du Conseil d'Etat. Charge à ce dernier de mettre en œuvre ses conclusions afin de redonner aux marchés publics leurs lettres de noblesse et que leur législation constitue un outil économique et conjoncturel enfin adéquat, loin des plaintes continues générées jusqu'ici.

Les entrepreneurs, mandataires, syndicats au sein de cette commission, tous conscients des problèmes actuels de par leur expérience, ont œuvré de concert dans ce dossier. Cette synergie ne peut être que saluée par l'AVE qui a été l'instigatrice de ce mouvement.

Ne reste plus qu'à concrétiser dans la pierre les résultats de leur travail et laisser ensuite le soin aux dépositaires de dite loi de l'utiliser au mieux pour notre économie. Mais une fois encore, il faudra du courage et de la détermination...



Chômage hivernal

Le groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat et voulu par le Chef du département de l'économie, Christophe Darbellay, a débuté ses travaux.

Afin, dans un premier temps, de bien pouvoir considérer les pratiques des différents acteurs, un questionnaire a été élaboré et transmis à toutes les entités soumises à la législation sur les marchés publics. Il s'agissait de déterminer les montants annuels, les moyens engagés, la qualification des travaux (investissement-entretien), les délais de mise en soumission, d'exécution, les écueils ou autres situations, respectivement propositions, pour tendre à une réalisation des travaux moins condensée sur la période estivale et donc plus sereine. En effet, pas moins de 1600 temporaires sont engagés sur nos chantiers durant les mois d'été alors que durant l'hiver - et ce même si le climat est favorable - aucun travail n'est effectué faute d'adjudication anticipée. Dès lors, en l'absence de contrat signé, l'entrepreneur n'a pas d'autre choix que de licencier son personnel et mettre en veille tout son outil de production, ce qui génère évidemment des coûts sans aucun produit !

Les réponses, au retour de ce questionnaire, ont démontré une nouvelle fois et c'est réjouissant que ce ne sont pas les entrepreneurs - comme le voudrait laisser penser la légende urbaine - qui rechigneraient à œuvrer en hiver mais que ce sont d'autres raisons qui neutralisent





l'activité, telles que règlements communaux, pratiques de mise en soumission et d'adjudication, contraintes légales ou budgétaires, mémoire collective...

Le constat étant posé, il convient d'agir et de modifier les comportements, les éventuelles contraintes légales, et de trouver des solutions novatrices. Cependant, la pierre angulaire de ce dossier demeurera toujours la volonté: volonté politique d'anticiper les mises en soumission, de mieux les étaler, afin de donner une visibilité du marché, d'avoir des contrats en force pour éviter des licenciements

massifs en utilisant d'autres instruments légaux [chômage-intempéries, flexibilité du temps de travail], et ce pour le bien du canton, de notre branche et de nos collaborateurs.

Les entrepreneurs se sont toujours déclarés décidés à faire des efforts, également financiers, pour y parvenir. Nous sommes convaincus que la conjonction des volontés peut conduire à un résultat probant ou significatif à court terme.



Soumissions électroniques

Un tigre de papier et pourtant un véritable serpent de mer qui, de manière inexplicable, ensermé dans ses anneaux, empêche toute transcription dans les faits de la volonté du Parlement.

Ce dernier a donné une mission claire et sans ambiguïté au gouvernement en décembre 2016, soit il y a plus de 2 ans. Il est inconcevable, à ce jour, à l'heure où l'intelligence artificielle se meut à une vitesse parfois inquiétante et alors que de nombreux cantons ont introduit sans problème les soumissions électroniques, que de prétendus obstacles informatiques, tests techniques, programmes idoines, craintes démesurées, retardent

la volonté des législateurs et les demandes justifiées tant des entrepreneurs que de ceux qui traitent ces données. Il est temps que ce dossier aboutisse et que le bon sens reprenne ses droits sur les pseudo problèmes administratifs, causes de retards et remises en question systématiques qui ne peuvent, à brève échéance, que discréditer totalement l'Etat du Valais.



Lobby politique

“Le contact humain est le véhicule essentiel de la démocratie” selon Jacques Chirac. En effet, plus l’on se côtoie, plus on partage, et plus on convainc ... et l’on avance !

Mais le contact seul ne saurait suffire. La rigueur dans les dossiers, la droiture et la probité du discours et des demandes sont les bases d’un lobby solide et, surtout, des effets concrets sur la branche.

Durant l’exercice écoulé, les échanges avec les différents partenaires politiques et économiques ont été nombreux et leur appui a été ressenti dans des dossiers essentiels pour notre branche.

Les parlementaires fédéraux, cantonaux et communaux, ont participé plus activement aux rencontres organisées par la commission lobby et démontré leur aptitude à appréhender les problématiques que nous leur soumettons. En effet, non seulement ils en ont pris connaissance mais se sont montrés proactifs. L’on peut dire qu’ils ont été sensibilisés aux préoccupations de nos entreprises, à la nécessité de les défendre et également à leur apport économique conséquent.

Ainsi, à la Berne fédérale, **la lutte contre la sacralisation de la Comco** s’est organisée par le dépôt de motions récemment défendues avec succès. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les cartels durs, mais n’arrivons pas à comprendre l’activisme de cette commission



contre des outils jamais contestés et toujours appliqués, tel le taux de régie. Il convient donc de redéfinir les missions de cette commission pour que l’on parle de lutte et non d’inquisition.

Grâce au concours de nos parlementaires, le projet fédéral de **révision de la législation sur les marchés publics** a pu être amendé. Ce dernier tient désormais mieux compte de la réalité vécue des entreprises et donne des outils pour sauvegarder autant que faire se peut leurs structures et leur localisation.

La suppression de la valeur locative, décidée un peu rapidement et de façon hasardeuse par le Conseil des Etats, a été patiemment remise en question

par des cercles inédits d’associations (entreprises de construction, cantons, ASLOCA, banques ...) pour éviter que la disparition de ce revenu certes fictif, si elle devait intervenir, ne soit pas couplée à la suppression des montants investis pour rénover et conserver le patrimoine. À une époque où l’on prône des économies d’énergie, une efficacité énergétique, une société à 2000 W, il convient de maintenir les incitations à entretenir, sauvegarder et améliorer les habitations.

Lobby politique (suite)

Au niveau cantonal, nous avons pu influencer positivement de nombreux dossiers, dont

- **les fiches E8 et E9 du plan directeur**, qui ont pu être amendées pour donner un mandat clair au canton d'assurer d'une part un approvisionnement suffisant en matériaux pierreux pour alimenter les chantiers en cours, notamment ceux de la 3^e correction du Rhône alors que le manque est patent et, d'autre part, l'ouverture suffisante de décharges pour éviter tant des transports impactant négativement l'environnement que des coûts disproportionnés;
- **la création du fonds FIGI**, dont la genèse a permis aussi bien de reconnaître les retards et les besoins de l'entretien et des investissements pour le canton du Valais que de donner les moyens d'éviter l'écueil trop souvent mis en exergue de l'annualité du budget, et donc une meilleure planification;
- **la réflexion sur la mobilité et le déficit d'entretien des routes cantonales**;
- **la RFFA**, qui retient enfin que le pouls du développement et du bien-être cantonal passe irrémédiablement par les entreprises et qu'elles méritent également d'être considérées;

- la volonté sans équivoque démontrée par le Parlement de **diminuer les procédures inutiles** et permettre des solutions pragmatiques profitant à tous les partenaires - notamment en matière de recyclage et d'utilisation des terres excavées - par une procédure simple, adaptée et rapide;

- **un budget cantonal équilibré** pour toutes les tâches régaliennes de l'Etat, tenant compte des revendications légitimes et avérées du secteur de la construction pour assurer la sécurité, la mobilité, bref l'attrait de notre canton.



Du point de vue associatif, 2018 fut également l'occasion d'une prise de conscience du constat posé par l'AVE il y a quelques années sur la nécessité de réformer les associations économiques au regard de l'évolution politico-économique, partagée dans un premier temps par constructionvalais, puis finalement par toutes les organisations du canton,

ayant compris qu'unité, force, moyens financiers et travail sont les piliers d'une action réussie.

La première pierre a été posée pour un lobby économique conséquent, qui permettra d'apporter aux politiques - qu'ils soient du législatif ou de l'exécutif - le regard des pourvoyeurs d'emploi de façon concertée et exhaustive.

Au niveau de la population, la présentation de nos métiers poursuit son cours. Une présence dans les médias et réseaux sociaux plus marquée, des vidéos d'information non seulement sur les positions que nous défendons mais également sur le génie si méconnu de la construction, sont autant d'éléments qui mettent en exergue le poids, la richesse et surtout l'avenir d'une corporation souvent dépréciée et qui tend peu à peu à retrouver ses lettres de noblesse.

N'oublions pas que le Valais s'est forgé autour des réalisations des bâtisseurs - murs en pierres sèches, endiguement du Rhône, routes dans les vallées latérales, tunnels, barrages ... qui aujourd'hui encore portent l'empreinte indélébile de notre association.



Badge

Dossier phare au niveau national de par son traitement, ce dernier a accouché d'une souris malgré une proactivité de la Région Romandie soutenant explicitement un badge national, sous réserve expresse qu'il soit un instrument utile et performant remplissant les exigences de la responsabilité solidaire mais aussi les contraintes administratives pour les marchés publics.

En effet, une plateforme censée regrouper toutes les informations de toutes les commissions paritaires a été mise sur pied, ce qui fait sens. Le prolongement voulu l'était également, à savoir l'établissement d'un badge. Cependant, le principe retenu, se basant uniquement sur un préavis des commissions paritaires et permettant aux entreprises, s'il s'avérait positif, de délivrer un badge à tous leurs travailleurs qu'ils soient dûment inscrits auprès des institutions sociales ou non, est inexplicable et incompréhensible. C'est un premier pas, certes, mais qui doit être suivi de nombreux autres pour atteindre la crédibilité qu'ont toujours défendue l'AVE et la Région romandie.

L'Association ISAB/SIAC, qui regroupe pourtant en son sein des syndicats, a cautionné ce système. De notre avis, ces derniers se sont égarés, ne défendant pas leur mission originelle que sont la protection des travailleurs et le respect de leurs conditions salariales et sociales puisque, en l'état, n'importe lequel d'entre eux, avec un salaire inférieur aux minimums et sans être affilié à une institution sociale, pourrait arborer ce sésame.

La SSE est demeurée sourde aux légitimes et constantes demandes de la Région romandie. Un contact salubre a toutefois pu être noué avec l'association ISAB/SIAC. Ses organes, surtout syndicaux, sont ouverts au dialogue et partagent en grande partie nos exigences. Un badge au rabais n'existera pas en Valais ; il en va de notre crédibilité, crédibilité défendue depuis un siècle.

En Valais

Contrôles exigeants, contrôles permanents, sont les deux piliers du badge de la construction. Après avoir satisfait à une analyse sur le respect des CCT, l'entreprise doit démontrer être à jour avec le paiement de ses charges sociales. A défaut, le voyant passe au rouge.

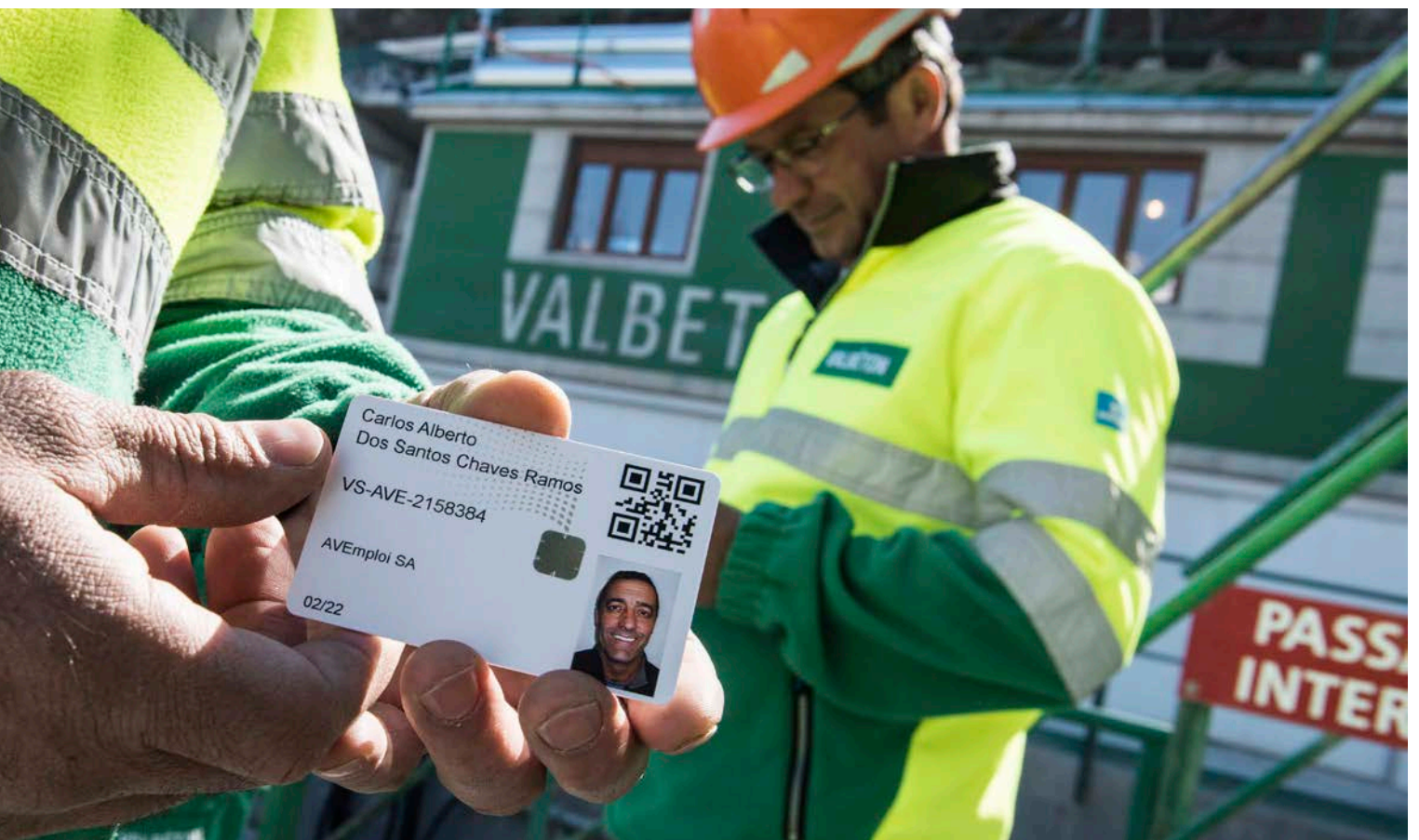
Le projet sur base volontaire est un succès. En effet, le nombre de badges

délivrés a atteint potentiellement 1883 unités. Le programme ad hoc a été étoffé. Les badges sont désormais accessibles à tous les travailleurs de l'entreprise, également ceux non-soumis à nos CCT. On pense aux chefs et cadres d'entreprises. Par ailleurs, des informations complémentaires utiles et reprises automatiquement, soit sans démarches administratives, sont à l'étude: permis machinistes, diplômés...



Enfin, le projet a été ouvert aux maisons temporaires. Certes, ces dernières doivent s'engager de manière volontaire à reconnaître les CCT locales. Finalement, dites sociétés démontrent leur attachement aux valeurs valaisannes, à leur personnel mais également à leurs clients qui aspirent à offrir pour ce type de main-d'œuvre une équivalence en termes de prestations. AVEmploi a fait œuvre de pilote. A ce jour, y compris

cette dernière, 5 maisons temporaires ont adhéré au système. Nous nous réjouissons de les voir rejoindre notre vision.



ARCC

Association pour le Renforcement des Contrôles sur les Chantiers de Construction



L'association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) a poursuivi son activité et a pu finalement convaincre ses partenaires de la pertinence de sa politique...

La mise en service de l'application mobile avait généré une foule d'articles de presse, de positions sur sa légalité, sa pertinence, ses conséquences. Il s'est avéré que les dispositions légales pour traiter n'importe quelle dénonciation, fut-elle écrite, faisaient défaut et que, par conséquent, tous les outils déjà mis en place par l'Etat du Valais et les CPP étaient sujets à caution.

Afin de donner compétence à dite association de poursuivre ses buts, soit un

contrôle accru des chantiers, une lutte contre la concurrence déloyale, contre le travail au noir et toute activité qui échappe aux entreprises structurées, seules à même d'assurer la qualité des ouvrages et des places de travail, une motion urgente a été déposée et acceptée en juin 2018 par le parlement.

Des contacts plus serrés, des informations communes, des échanges également réguliers ont permis de mieux comprendre les impératifs de chacun des partenaires-soit du Service de la protection des travailleurs, de l'inspection cantonale de l'emploi et de l'ARCC-pour convenir de solutions conjointes plus adaptées à la réalisation des buts partagés.

Ainsi, préférant être sous contrôle du préposé cantonal à la protection des données, l'ARCC a renoncé à sa permanence téléphonique et à son application mobile.

En effet, les associations privées sont soumises à la Berne Fédérale qui, lors de la procédure introduite, a fait montre d'une compréhension et d'une ouverture toutes relatives, pour ne pas dire plus. Mais le lecteur assidu aura compris...

C'est ainsi que la permanence téléphonique assumée par l'Etat du Valais 7 jours sur 7 fait l'objet d'une main courante à l'attention de l'ARCC. Toutes les informations récoltées par ce canal sont intégralement partagées. De même, l'application mobile qui semblait encourager les sycophantes à se défouler [dixit un chef de Département !] et jeter un climat de suspicion dans tout le canton a vu un changement de paradigme. En effet, l'Etat du Valais ambitionne de réaliser une plate-forme de dénonciations multi-domaines, tout en assurant la totale anonymisation et donc protection des dénonciateurs. L'ARCC souhaitait une certaine responsabilisation de celui qui dénonce une situation qu'il jugeait illégale. Cependant, face au risque toujours plus marqué de plaintes pénales et autres désagréments, la protection des donneurs d'alertes est essentielle pour que ceux qui trichent soient découverts et condamnés.

Les synergies entre ICE et ARCC sont en phase de consolidation, ce qui réjouit évidemment notre jeune association. La mission est grande, mais la détermination des organes de l'ARCC, malgré quelques infortunes, est plus forte que jamais.

SSE

Société suisse des entrepreneurs

Si la SSE dispose de compétences indéniables, l'expérience dans la sphère directoriale fait défaut et la politique, respectivement philosophie développées ne correspondent plus du tout aux axiomes défendus par l'AVE. Certains pourraient y voir un libelle contre la SSE; il s'agit pourtant d'un amer constat qui nous désole, respectivement nous désoriente.

En effet, le fédéralisme voulu par les pères fondateurs et retranscrit dans les statuts a complètement disparu au profit d'un centralisme confiné à la direction de la SSE et à un président omnipotent, qui

décident toujours plus sans consultation. Il faut donc à nouveau veiller, être toujours en alerte, sur la défensive, analyser les dossiers et les positions, les stratégies développées, rechercher les buts réels et non affirmés et, le cas échéant, tenter d'intervenir pour défendre la volonté de nos membres.

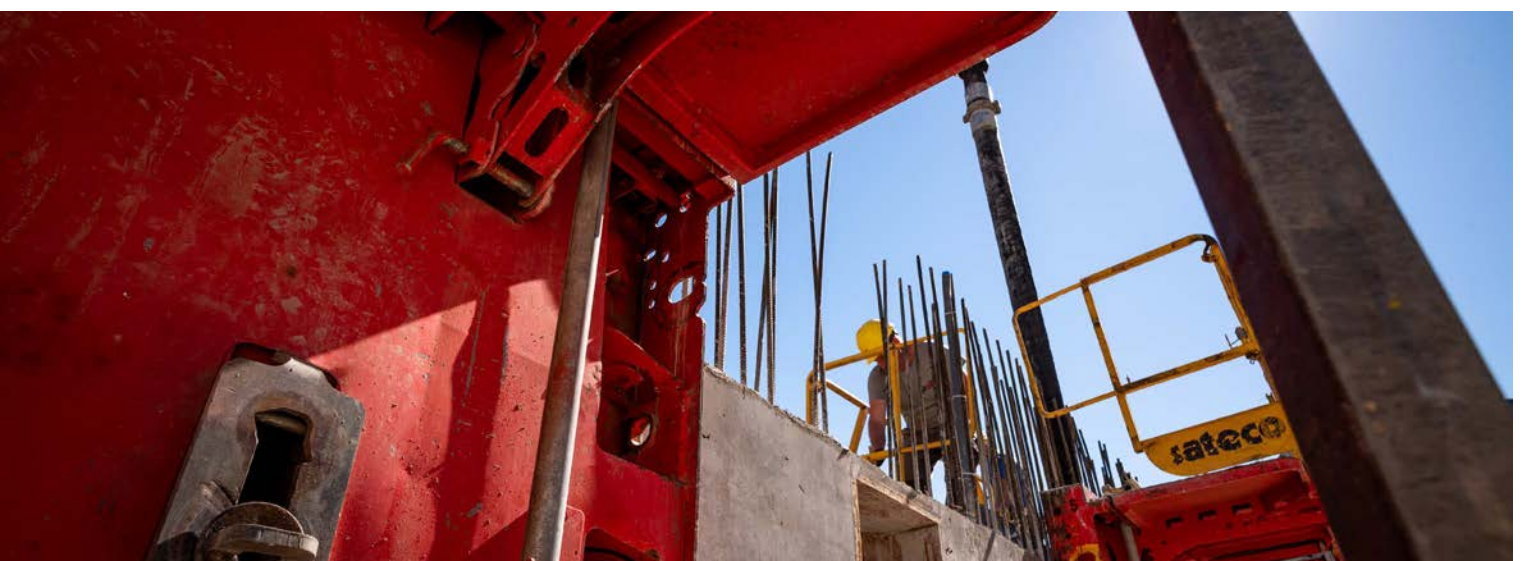
La SSE ne peut se contenter d'être composée uniquement de technocrates qui ont une vision théorique, sans fondements empiriques, sans se confronter aux sections qui, jour après jour, sont en contact avec leur base - les entreprises - entendent leurs problèmes, leurs besoins et sont donc leur bras armé pour défendre les acquis et améliorer leur quotidien.

Machinistes, taux de régie, dossier AVS, Convention Nationale, badge, formation

initiale, communication globale, assurance maladie, irrespect de décisions d'organe statutaire... Autant de sujets qui nous éloignent de la SSE.

A l'occasion des séances locales, les membres ont été dûment informés et sont arrivés au même constat: oui à une SSE forte pour autant qu'elle respecte les sections qui la composent, les informe, les consulte. Poursuivre dans la voie prise actuellement conduirait inmanquablement à la confrontation et, peut-être, à la rupture.

L'AVE a recherché et recherche systématiquement le contact avec la faïtière. Cette dernière a fait montre d'une écoute des plus polies..... sans plus.



constructionvalais



L'association a pu bénéficier dès 2018 d'une large hausse de son budget, entérinée par des délégués démontrant une volonté de se donner les moyens de leurs ambitions.

De nombreuses activités de lobbying ont été déployées tout au long de l'année sur la plupart des dossiers intéressant la branche.

Du point de vue politique, constructionvalais a été conviée à participer activement à l'élaboration des principes d'une réflexion globale sur le cadre légal en vigueur régissant les marchés publics cantonaux, point déjà abordé précédemment dans le présent rapport. Forte de conclusions, d'analyses et d'éléments de réflexion qui, tous, ont été discutés, élaborés et adaptés par une commission

ad hoc, représentative de toutes ses composantes, constructionvalais a clairement pu être une vraie force de proposition dans la commission extra-parlementaire appelée à se pencher sur l'argument.

De même, le renouveau opéré par constructionromande, accompagnée par constructionvalais, en vue d'une représentativité véritablement régionale et couvrant là aussi les diverses sensibilités de la branche, a permis de réelles avancées en termes de visibilité et d'impact, également auprès de nos collègues suisses alémaniques et de nos organisations faitières, bien souvent trop occupées à représenter une certaine politique pour écouter les échos, voire les cris, provenant des sections et de la base. Ainsi, le dossier - intéressant tout particulièrement le Valais - de la volonté de suppression de la valeur locative par le Conseil des Etats, a pu être affronté

très en amont et discuté à tous les niveaux possibles.

constructionvalais a également été active dans le suivi des réflexions menées autour de la collaboration entre associations faitières valaisannes, à savoir la Chambre de Commerce et l'UVAM. Les considérations entamées sur les structures à l'occasion des changements presque concomitants des deux présidents, de UVAM d'abord, puis de la CCI-Valais, ont conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint qui s'est fixé des objectifs de travail ambitieux, soit la rédaction d'une proposition tenant compte des synergies nécessaires et d'une professionnalisation générale, pour l'automne 2019. constructionvalais continue d'être partie prenante dans ce processus et se réjouit de ce nouveau signal en faveur d'un regroupement des forces et des compétences.

constructionromande

constructionromande, structure en faveur de laquelle constructionvalais s'est engagée et s'engage fortement, a continué de développer tout au long de l'année 2018 des activités de plus en plus appréciées tant par les membres que par la classe politique romande élue au niveau fédéral.

Ainsi, l'un des dix axes stratégiques d'action, choisis par constructionromande, visait à contrer l'activisme délétère de la Comco, notamment en ce qui concerne les avis émis par cet organe contre la publication des taux de régie, pourtant unanimement salués comme utiles tant par les prestataires – les entreprises – que par les bénéficiaires – adjudicateurs publics et clients privés. Un subtil travail de lobbying, soutenu par constructionvalais, a été déployé par constructionromande afin d'organiser une « fronde » au niveau fédéral.

Empêchée dans ses actions par des organisations nationales et faitières frileuses, constructionromande a dû batailler ferme en vue d'obtenir le soutien de constructionsuisse pour porter ses arguments au niveau fédéral et les concrétiser dans une action parlementaire concertée. A force de conviction et de travail, grâce aussi à une sensibilisation directe de Parlementaires romands lors de la désormais traditionnelle rencontre organisée à Berne le 26 septembre 2018 à laquelle une quarantaine de personnes

ont participé, des variantes visant à soutenir une ou plusieurs motions ont pu être rédigées. L'idée force consistait, contre l'avis initial de constructionsuisse, à soutenir une motion qui demanderait que la Loi sur les cartels (LCart) soit révisée, afin de revenir à une situation plus contraignante pour la Comco. A noter cette exigence absolue de constructionsuisse de ne pas mentionner les aides à la calculation dans les projets de texte...

Finalement et avec l'aval de constructionsuisse, lors de la session parlementaire de décembre 2018, trois textes ont pu être déposés, au Conseil national par Philippe Bauer et Philippe Nantermod et au Conseil des Etats par Olivier Français. Le Conseil des Etats a décidé, lors de la session de mars dernier, de renvoyer le texte proposé par M. Français pour traitement à sa commission Economie et Redevances.



Formation



La transmission du savoir est certainement la mission originelle de notre association. Nos pères fondateurs, qui importaient le leur d'Italie notamment, s'en sont immédiatement souciés dès 1919.

Notre branche, malgré une meilleure perception dans la population et la richesse de ses professions, manque de jeunes pousses prêtes à être greffées sur nos entreprises pour assurer leur pérennité.

Par ailleurs, si le déficit de relève est manifeste et commun à toutes les branches de la construction, la qualité des candidats laisse de même à désirer. Tant les employeurs que les professeurs s'accordent à dire que la génération actuelle

n'est pas suffisamment préparée au monde du travail. En effet, le défaut de mobilité, l'omniprésence des réseaux sociaux, de l'interconnectivité, génèrent une lente et inexorable perte de contact avec le monde réel et les instruments communs à utiliser dans nos métiers. Si, il y a 20 ans, tout un chacun avait taillé la vigne, planté des clous, pioché un jardin, taillé des haies, repeint une barrière, ces activités sont aujourd'hui devenues totalement étrangères pour bon nombre de nos jeunes. Leur désorientation est donc patente et, après quelques mois dans le métier, force est de constater que beaucoup se trouvent en rupture et renoncent à poursuivre leur formation, non par manque d'intérêt mais de moyens.

Notre responsabilité est aussi engagée car, en tant que détenteurs du savoir,

nous devons également nous remettre en question, admettre cette évolution défavorable, ce manque de maturité des générations actuelles et futures, et ainsi mieux les assister dans le processus conduisant à l'entrée dans la vie active.

Dénoncer les carences ne sert à rien, alors que combler ces dernières par un engagement et un suivi plus conséquents de la part des maîtres d'apprentissage sur le chantier, par plus de compréhension, d'attention, d'explications, ne manquera pas d'amener des résultats dont notre branche a besoin pour assurer la structure et le tissu de nos entreprises sur tout le territoire cantonal.

RETABAT

un tournant

Les différents organes de ce dossier (partenaires sociaux, Conseil de fondation) ont agi avec célérité et responsabilité dès connaissance du rapport de l'experte mandatée par le Conseil d'Etat, suite à l'annulation de l'extension de la CCT par le tribunal fédéral en novembre 2017.

Ce dernier tirait malheureusement des conclusions qui n'étaient pas inconnues. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler qu'il avait été possible de convaincre le SECO, le Conseil d'Etat, notre actuaire, l'autorité de surveillance de suisse occidentale, en ce sens que les mesures que nous avons décidées d'introduire, lissées dans le temps, ne mettaient pas

en péril, d'une part la Fondation, mais surtout le droit des rentiers à obtenir des prestations. Notre argumentaire se basait sur une analyse à plus long terme – et tenant compte de la volonté affirmée des partenaires sociaux d'assurer une retraite anticipée – de l'évolution de la démographie générale [pyramide des âges] et prévisions du cercle des rentiers.

Des oppositions avaient été déposées à l'encontre de l'extension de la Fondation. Le Tribunal fédéral avait admis un grief des recourants en exigeant un contrôle de l'analyse et des perspectives financières de cette dernière par une expertise importante. Quelle victoire....

Fortes des conclusions de l'experte et de sa vision d'un assainissement à très court terme, les fourches caudines se sont abaissées et les mesures que nous avons dû entreprendre immédiatement

sont plus conséquentes pour tous les acteurs, entrepreneurs et travailleurs.

Cependant, à l'instar de Sénèque disant qu'il ne fallait pas obéir aux dieux et donc à la fortune, mais systématiquement les approuver, concentrons notre esprit sur les effets positifs. Les nouvelles dispositions permettront d'augmenter très rapidement le degré de couverture. Ainsi, si la Fondation a pu consolider ses chiffres en 2018 pour atteindre un taux de couverture de 44%, les prochains rapports fourniront des informations réjouissantes quant à la pérennité financière mais moins sur les incidences sur les entreprises et sur les travailleurs.



CPCV

Caisse de pension



Malgré une bourse extrêmement volatile et à la baisse, la caisse de pension a pu limiter les dégâts que ne manquent pas de générer une conjoncture tourmentée de même qu'une place financière en forte perte de confiance.

En effet, avec une fortune d'un milliard environ, les rendements permettant d'assurer voire d'augmenter un degré de couverture confortable dépendent de ce facteur. Ainsi, le benchmark au niveau des rendements financiers fut négatif,

chose qui n'a pas manqué d'avoir une incidence pour la caisse; mais, avec les rendements sur immeubles, le résultat définitif peut être qualifié de bon au regard évidemment de l'environnement 2018.

Certes, un gérant d'immeubles malhonnête a utilisé ses compétences à des fins personnelles et a spolié la caisse d'un montant important.

Cette situation a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements et des mesures correctrices à introduire immédiatement afin que toute nouvelle situation similaire soit écartée et qu'à l'avenir aucun délit ne puisse être

commis dans le cadre de la gestion de nos immeubles.

Ces éléments, dus à une certaine confiance et proximité avec le principal intéressé, ne sont pas admissibles de la part de notre association et il est évident que nous en assumerons la responsabilité, étant conscients du degré d'exemplarité de nos devoirs et obligations vis à vis de la caisse qui nous fait confiance dès sa création.

Système informatique

Du manuscrit à la disquette et finalement Internet: 3 révolutions en moins de...20 ans.

Le groupe IT AVE poursuit sans relâche les travaux pour rendre son système informatique toujours plus performant et convivial.

En constante évolution grâce aux remarques et propositions de ses utilisateurs, le programme en tant que tel et le nouvel ERP atteignent leur vitesse de croisière et offrent, semble-t-il, les prestations initialement visées.

Les récents modules s'intègrent facilement, offrant ainsi une flexibilité bienvenue. Des innovations censées améliorer le quotidien des entreprises et les décharger administrativement, ont été introduites. Il s'agit notamment de l'annonce de cas de maladie, possible désormais directement au travers du portail.

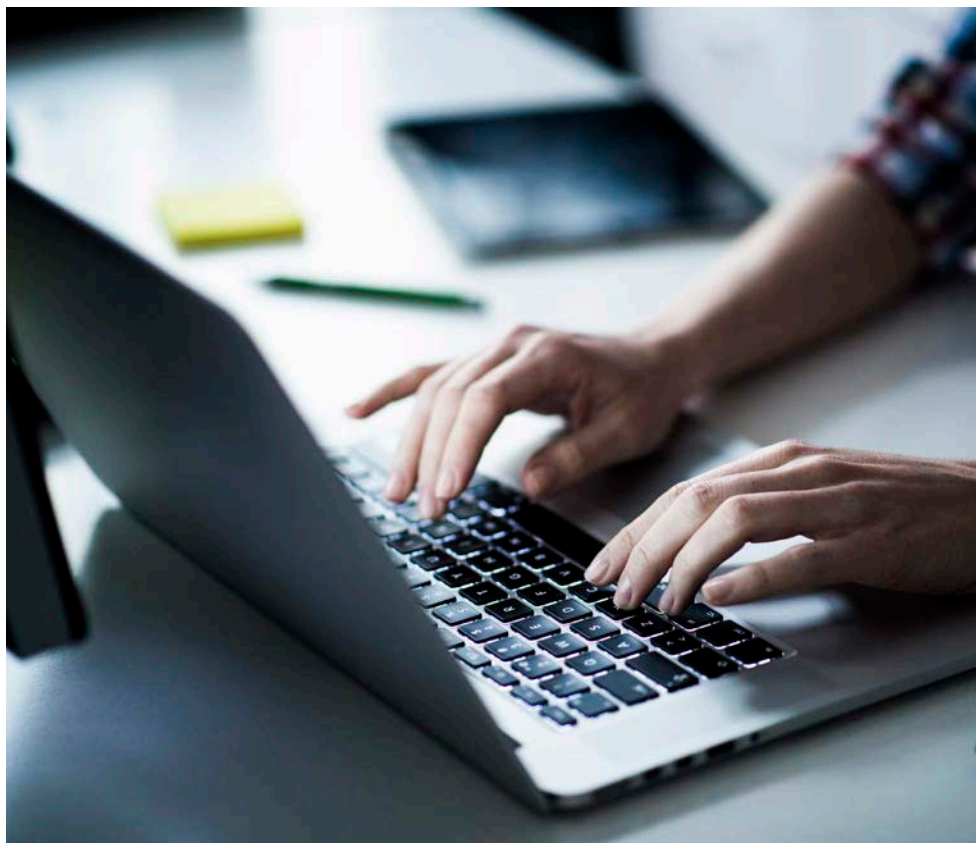
L'outil actuel ouvre de nouveaux horizons en même temps qu'il fait renaître d'anciennes ambitions. En effet, le décompte unique pour toutes les caisses sociales (déjà mentionné par le président d'honneur Michel Buro lors de son mandat pourtant achevé en 2002) pourrait enfin se concrétiser.

De fait, nous avons poursuivi notre marche vers le guichet unique pour nos membres et donc le décompte unique. Nous avons repris contact avec notre

caisse AVS (Consimo) et la SSE pour concrétiser la délégation de pouvoir encaisser directement ces cotisations par le biais de notre système, faculté quasi obtenue en 2008 mais repoussée pour cause d'infrastructure technique insuffisante. Les discussions actuelles portent même sur la création d'une succursale, ce qui étendrait la portée de nos services. Une perspective réjouissante.

De même, les contrôles annuels par les fiduciaires pourraient être diminués ou espacés dans le temps, voire menés conjointement avec les commissions paritaires.

Le but avoué de toutes ces démarches est d'éviter tant la récurrence de travaux administratifs que de contrôle, pour les mêmes bases, par différents acteurs.



Finances

L'AVE, en 100 ans, a construit des bases solides ancrées sur le travail, la prudence et des visions pour défendre la Construction! Elle s'est appuyée sur les mêmes principes pour ses finances et 2018 ne fait pas exception. Des revenus en hausse et une maîtrise continue de ses charges de fonctionnement lui permettent d'assurer une confortable marge d'autofinancement et de constituer de prudentes réserves.

Exploitation

L'essentiel des dépenses est constitué de charges de personnel.

Pour assurer encore mieux l'assistance des membres dans tous les secteurs d'activité, l'Association s'est résolue, malgré des restructurations pour rationaliser et optimiser l'utilisation des ressources, à très légèrement augmenter ses effectifs. Ainsi, sans compter les nombreux intervenants [72 en 2018] qui donnent occasionnellement de leur temps pour transmettre leur savoir, notamment au travers de différents modules de formation, l'AVE compte 32 employés fixes, pour 28.4 EPT.

Preuve d'une certaine maîtrise, les charges d'exploitation, proportionnellement aux produits, enregistrent une légère baisse. Et ceci malgré le fait que

l'exercice 2018 englobe déjà certaines charges liées aux 100 ans que l'AVE fête en 2019.

La légère augmentation des effectifs est compensée dans la même proportion par l'augmentation des produits des honoraires de gestion. Ces derniers étant calculés sur la base des masses salariales déclarées auprès de nos institutions sociales, la bonne marche des affaires dans le secteur principal de la construction est également un élément déterminant.

Le résultat d'exploitation, avant variation des réserves et résultat d'immeubles, se solde par un bénéfice de CHF 38'096, soit en légère progression par rapport à la perte de CHF 3'862 de 2017. Néanmoins, il faut relever que 2017 avait enregistré des amortissements supérieurs de quelque CHF 32'000 par rapport à l'exercice sous revue. Ainsi, le cash-flow lié à l'exploitation est identique.

Immeubles

Nos deux immeubles enregistrent des revenus très stables d'années en années puisque, idéalement situés en ville de Sion, ils sont entièrement loués et qu'aucune vacance n'est à déplorer. Les charges 2018 sont également contenues au même faible niveau que celles de 2017. Ce qui permet de dégager un important cash-flow et nous autorise de conséquents travaux de rénovation à hauteur de 363 mille francs - dont seule une partie a été mise à charge de notre fonds de rénovation - ainsi que de généreux amortissements à hauteur de 343 mille francs. Cette prudence dans l'estimation de

notre parc immobilier conduit le résultat de nos immeubles à une perte - purement comptable - de CHF 41 216.

Résultat

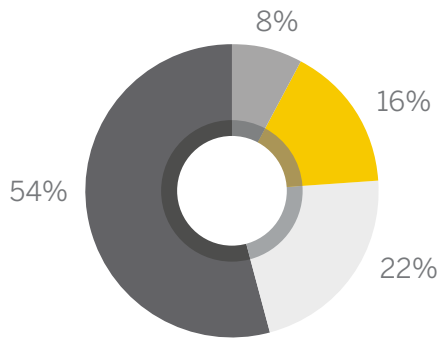
En consolidant nos activités d'exploitation et de gestion de nos immeubles, nos produits passent pour la première fois la barre des 6 millions, avec CHF 6 206 434 et laissent apparaître un résultat positif de CHF 41 595.

Bilan

La lecture de notre situation bilantielle confirme cette gestion prudente. A la clôture de nos comptes, seuls 15.7% de nos avoirs étaient encore à encaisser, alors que 84.3% représentent des valeurs bien concrètes, sous la forme de liquidités, de titres et d'immeubles. Au niveau de nos passifs, seuls 4% sont des engagements encore à régulariser, les 96% restants étant composés de provisions et de capitaux propres.

Si, à l'aune d'un nouveau millénaire, la somme au bilan approchait les 12 millions pour près de 5 millions de dettes, elle dépasse désormais les CHF 15 millions pour CHF 600'000 de dettes, soit 4% du bilan. C'est une preuve irréfutable de la maîtrise et de la santé financière de l'AVE.

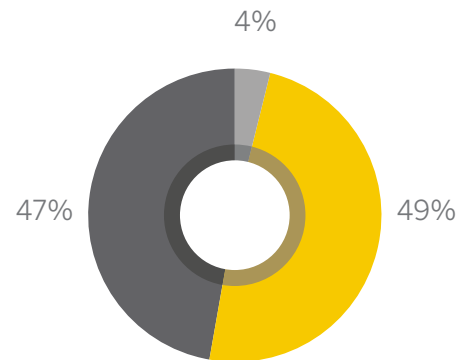
Actifs



Actifs

- Liquidités
- Débiteurs
- Titres et placements
- Immeubles

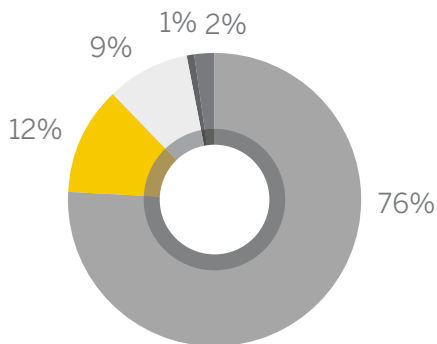
Passifs



Passifs

- Créanciers
- Provisions
- Fonds propres

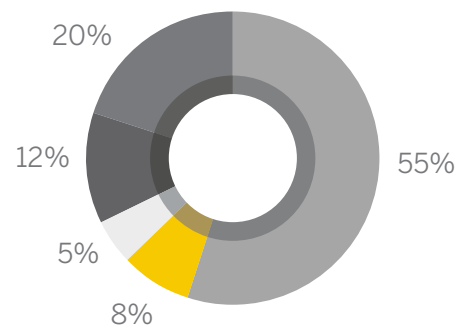
Produits



Produits

- Honoraires de gestion
- Immeubles
- Cotisations des membres
- Produits financiers
- Autres

Charges



Charges

- Charges de personnel
- Informatique
- Immeubles
- Amortissements
- Autres charges et réserves

Le comité de l'AVE



Alain Métrailler
Président



Jean-Michel Melly
Vice-Président



Raoul Zengaffinen
Vice-Président



Manfred Schmid
Membre du Haut-Valais



Urs Burgener
Membre du Haut-Valais



Gaëtan Reynard
Membre du Valais central



Christophe Bosi
Membre du Bas-Valais



Victor Bruchez
Membre du Bas-Valais



Léonard Uberti
Membre du Bas-Valais

La direction de l'AVE



Serge Métrailler
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines. Membre du comité directeur de l'UVAM.



Yvan Jollien
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, caisse-maladie).



Kilian Lötscher
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



Chiara Meichtry-Gonet
Sous-directrice

Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.

Principales prestations

Administratives

Allocations familiales,
retraite anticipée, contrat
collectif d'assurance maladie,
prévoyance professionnelle,
fonds paritaire

Juridiques

Droit de la construction,
droit du travail, droit sur
les marchés publics
Assurance protection
juridique [CHF 50'000]

Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au
travail, ISO, contrôles OPAIR

Formation professionnelle

Certification Eduqua
Formation initiale [maçon,
constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation
[bourses, prêts d'honneur
indemnités]

Location de services

AVEmploi SA
[100% du capital-actions en mains AVE]



AVE en chiffres

1919
année de fondation

254
membres

9
membres du
comité

1'537
personnes formées
(2018)

28,4
EPT

6
millions de budget
(CHF)

Compte d'exploitation 2018 et Budget 2019

	COMPTES 2017		COMPTES 2018		BUDGET 2019	
RECETTES						
Cotisations des membres	fr.	570 051.50	fr.	550 037.15	fr.	540 000.00
Caisses sociales						
Recettes diverses	fr.	4 449 295.25	fr.	4 855 808.25	fr.	4 758 000.00
Intérêts	fr.	121 366.08	fr.	77 398.61	fr.	80 000.00
Loyers	fr.	729 603.10	fr.	723 190.05	fr.	720 000.00
TOTAL DES RECETTES	fr.	5 870 315.93	fr.	6 206 434.06	fr.	6 098 000.00
DEPENSES						
Salaires, charges	fr.	2 730 349.50	fr.	2 934 756.30	fr.	3 080 000.00
Caisse de retraite	fr.	274 290.95	fr.	310 121.00	fr.	325 000.00
Séances, déplacements, assemblées	fr.	548 381.85	fr.	653 077.65	fr.	1 025 000.00
Matériel, imprimés, frais de bureau, CCP, tél.	fr.	395 844.10	fr.	468 448.25	fr.	435 000.00
Impôts	fr.	149 294.65	fr.	93 746.10	fr.	155 000.00
Assurances	fr.	283 638.43	fr.	245 918.15	fr.	299 000.00
Frais de programmation	fr.	489 094.35	fr.	503 500.60	fr.	530 000.00
Entretien, rép. immeuble conciergerie, transformation	fr.	404 359.96	fr.	601 484.00	fr.	733 000.00
Amortissements, ristournes	fr.	579 255.10	fr.	529 301.00	fr.	463 000.00
Loyer, chauffage, éclairage, nettoyage	fr.	92 202.15	fr.	89 201.30	fr.	92 000.00
Int. débiteurs s/emprunts	fr.	159.70	fr.	-	fr.	-
Attribution réserves	fr.	-129 111.07	fr.	-264 715.46	fr.	-1 080 000.00
TOTAL DES DEPENSES	fr.	5 817 759.67	fr.	6 164 838.89	fr.	6 057 000.00
TOTAL DES RECETTES	fr.	5 870 315.93	fr.	6 206 434.06	fr.	6 098 000.00
TOTAL DES DEPENSES	fr.	5 817 759.67	fr.	6 164 838.89	fr.	6 057 000.00
EXCÉDENT DE RECETTES	fr.	52 556.26	fr.	41 595.17	fr.	41 000.00

Bilan au 31 décembre

ACTIF		2017		2018
Caisse, chèques postaux banques	fr.	1 368 267.38	fr.	1 216 969.06
Débiteurs	fr.	1 513 887.80	fr.	2 384 950.49
Placements	fr.	3 949 034.77	fr.	3 372 329.32
Mobilier, machines et aménagement de bureau	fr.	1.00	fr.	1.00
Immeubles	fr.	8 578 400.30	fr.	8 235 264.30
TOTAL DE L'ACTIF	fr.	15 409 591.25	fr.	15 209 514.17
PASSIF		2017		2018
Créanciers	fr.	572 581.60	fr.	600 909.35
Provisions	fr.	7 711 002.00	fr.	7 441 002.00
Fonds propres	fr.	7 126 007.65	fr.	7 167 602.82
TOTAL DU PASSIF	fr.	15 409 591.25	fr.	15 209 514.17



**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION VALAISANE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DU
GENIE CIVIL (AVE) DU 14 JUIN 2019 A SION**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes.

Nos contrôles ont permis de constater que :

- les comptes tels que présentés sont conformes aux données ressortant de la comptabilité,
- l'état de la fortune sociale et les résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts,
- les dépenses portées en comptabilité sont en rapport direct avec les buts et les activités de l'association.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Luc Cettou

Sion, le 17 mai 2019

Frank Wenger






IMPRESSUM

Photos :
Graphisme :

Olivier Maire
/boomerang

Association Valaisanne des Entrepreneurs

 Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32
 Fax. 027 327 32 82

 info@ave-wbv.ch
 www.ave-wbv.ch

